

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOILLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 36

Procurations : 12

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERYAULT, F. JOUFFRE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Acquisition bacs enterrés Cœur de Ville Aubenas et Projet Urbain Régional de Pont d'Aubenas. Demande de subvention DETR 2020

La ville d'Aubenas, dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » et de son Projet Urbain Régional (PUR) sur le quartier de Pont d'Aubenas, a lancé un certain nombre d'actions en faveur de la requalification de son espace urbain auxquelles la communauté de communes s'associe dans le cadre de ses compétences.

Soucieuse d'accompagner la ville dans cette démarche, la CCBA a décidé d'installer de nouveaux dispositifs enterrés pour la collecte des déchets dans les rues et places faisant l'objet de travaux de requalification. Ces dispositifs permettront de supprimer les traditionnels bacs à roulettes peu esthétiques et encombrant le domaine public.

Le système choisi est celui de l'ascenseur à bacs car il permet au service en charge de la collecte des déchets de pouvoir assurer ses missions sans achat de matériel type camion grue.

Par ailleurs, ces dispositifs permettent une meilleure propreté de l'espace public urbain.

2 dispositifs seront installés pour le projet PUR, 1 rue des Cordeliers et 2 rue Boucher dans le cadre de l'opération Cœur de ville.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition 2 ascenseurs pour le PUR (place des Ateliers d'antan)	21 958 €	Ville d'Aubenas	27 970.75 €
Acquisition 1 ascenseurs (rue Cordelier) pour Cœur de Ville	10 979 €	Etat/DETR 2020	23 953.50€
Acquisition 2 ascenseurs (rue Boucher) pour Cœur de Ville	21 958 €		
Génie civil et pose des 5 ascenseurs	25 000 €	CCBA	27 970.75 €
TOTAL	79 895 €	TOTAL	79 895.00 €

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191217-DEL17122019-14-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition et la pose de dispositifs enterrés pour la collecte des déchets en cœur de ville d'Aubenas et dans le périmètre du PUR de Pont d'Aubenas
- De solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 à hauteur de 30 % du cout de l'opération HT, soit un montant sollicité de 23 953.5 € ;
- De solliciter l'engagement anticipé de l'opération
- D'autoriser le président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019
Le Président, Louis BUFFET

